



PRÉFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Aménagement
des Territoires

Tél.: 03 20 40 43 27

ae-planification.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le **27 AOUT 2013**

Le Préfet du Nord

A

Monsieur le Maire d'UXEM
Route de Ghyvelde
BP 10006
59413 UXEM

Objet : Plan Local d'Urbanisme d'UXEM – décision de cas par cas

P.J. : décision de soumission à évaluation environnementale

Par courrier en date du 27 juin 2013, vous m'avez transmis, au titre de l'avis de l'autorité environnementale, une demande d'examen au cas par cas concernant votre Plan Local d'Urbanisme.

En application des articles R121-14 et suivants du code de l'urbanisme, je vous communique le projet de décision **de soumission** à évaluation environnementale.

Le rapport de présentation de votre Plan Local d'Urbanisme devra contenir les éléments listés à l'article R123-2-1 du code de l'urbanisme. Le dossier final fera donc l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, sur la base du dossier arrêté et ce avant l'arrêt de projet.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.


Dominique BUR